

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017 A 19 HEURES**

Convocation du 24 novembre 2017.

Le 30 Novembre 2017 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain VALLA, Maire.

**Présents** : M. Alain VALLA, Maire ; Erik Vanneau, Annie Piccotti, Denis Lallemand, Catherine Bonhumeau, Georges Boissy, Adjoint ; Mmes Antonia Garcia, Agnès De La Cruz, Fabienne Grandclère, Jacqueline Lafosse, Nadège Klein, Conseillères Municipales ; MM. Jean-Pierre Créatin, Frédéric Caenevet, Jean-Marie Gérard, Eric Meslier, Frédéric Mezzapelle, Conseillers Municipaux.

**Absents** : Mme Estelle Fournier (pouvoir à Mme Nadège Klein), Mme Dominique Gonzalvez (pouvoir à Mme Catherine Bonhumeau), M. Stéphane Durand.

---

Les procès- verbaux des conseils municipaux du 19 Octobre 2017 est entériné à l'unanimité des membres présents.

---

### **1. RENOVATION PREAU ANCIENNE ECOLE :**

Monsieur Georges Boissy, Adjoint, informe le conseil municipal que des travaux de rénovation du préau de l'ancienne école vont débuter le 11 décembre 2017 sous lequel des places de parking seront proposées à la location avec priorité donnée aux locataires des logements communaux. Les travaux consistent en la réfection de la couverture au renforcement de la charpente. Ces travaux ont été prévus au budget 2017. Il propose en outre la création d'un local de rangement commun pour les locataires des 6 logements des anciennes écoles. Le coût estimatif de cet aménagement est de 1700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- APPROUVE la proposition présentée pour les travaux de rénovation de cet ancien préau, son aménagement du parking ainsi que la construction d'un local commun.

### **2. TREMPLIN INSERTION CHANTIERS :**

Monsieur Georges Boissy, Adjoint, propose au conseil municipal de réserver plusieurs semaines de travail auprès des brigades vertes pour l'année 2018.

- Travaux en maçonnerie : 3 semaines d'intervention (la tour à conforter, muret de protection, sentier de l'Eyrieux à bétonner en contre bas de la RD21) , coût 2820 € TTC la semaine.
- Débroussaillage : 2 semaines d'intervention, coût 2215 € TTC la semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention ACCEPTE de réserver 5 semaines de travail sur la commune par les brigades vertes de Tremplin Insertion Chantier pour des travaux de maçonnerie et débroussaillage.

### **3. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE :**

Monsieur Denis Lallemand, Adjoint délégué aux Travaux, présente à l'assemblée un tableau de suivi financier et propose de conclure les avenants d'augmentation et de réduction présentés ci-après avec les entreprises dans le cadre des travaux de rénovation de l'école maternelle :

<b>RECAPITULATION ENTREPRISES MIEUX DISANTES</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT € HT MARCHES</b>	<b>AVENANTS MARCHES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>DEVIS</b>	<b>TOTAL € HT</b>
Lot 1 - Démolition Maçonnerie Aménagement extérieur	GRANGIER SECOVAL	90 609.99	- 621.90	-11 495.16	78 492.93
Lot 2 – Couverture Zinguerie traitement	MENUISERIE VIVAROISE	73 802.94	21 531.78		95 334.72
Lot 2 Bis – Renforcement de charpente	MENUISERIE CHAZEL		31 824.73		31 824.73
Lot 3 – ITE Composite	VR Construction Bois	177 128.75	- 13 967.00		163 161.75
Lot 4 – Menuiserie ext alu et int bois – occultations	RAFFIN	150 358.00	167.00		150 525.00
Lot 5 – Faux Plafonds Platrerie Peinture	TEDESCHI	48 361.08		2 068.14	50 429.22
Lot 6 – Carrelages Sols souples Faïences	BERTIER	21 740.31			21 740.31
Lot 7 – Chauffage Ventilation Sanitaires Plomberie	VALETTE ENERGIE	49 900.00	814.54	2 609.79	53 324.33
Lot 8 – Electricité	ELECTRO ONDAINE	21 143.93	4 327.25	1 376.82	26 868.00
Lot 9 – Désamiantage	TBC Désamiantage	24 675.95			24 675.95
<b>MONTANT HT</b>		<b>657 720.95</b>	<b>44 096.40</b>	<b>-5 440.41</b>	<b>696 376.94</b>

Attributaire Lot n° 1 : Grangier Secoval  
Montant du Marché HT : 89 988.09 € HT  
Avenant n° 2 : - 11 495.16 € HT  
Nouveau montant du marché : 78 492.93 € HT

Attributaire Lot n° 5 : Tedeschi  
Montant du Marché HT : 48 361.08 € HT  
Avenant n° 2 : + 2 068.14 € HT  
Nouveau montant du marché : 50 429.22 € HT

Attributaire Lot n° 7 : Valette Energie  
Montant du Marché HT : 50 714.54 € HT  
Avenant n° 2 : + 2 609.79 € HT  
Nouveau montant du marché : 53 324.33 € HT

Attributaire Lot n° 8 : Electro ondaïne  
Montant du Marché HT : 25 491.18 € HT  
Avenant n° 2 : + 1 376.82 € HT  
Nouveau montant du marché : 26 868.00 € HT

Il présente à l'assemblée la note justificative technique du maître d'œuvre ainsi que les devis correspondants pour chaque avenant présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux travaux,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- DECIDE de conclure les avenants d'augmentation et de réduction présentés avec les entreprises attributaires.
- AUTORISE le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

- **Maîtrise d'œuvre rénovation Ecole Maternelle**

Lors du précédent conseil municipal, les élus avaient mandaté M. le Maire pour connaître les recours éventuels de la collectivité à l'encontre de l'équipe de maîtrise d'œuvre considérant qu'il y a eu de graves manquements de cette équipe ayant entraîné des surcoûts de 53 356 € pour la commune. Le conseil juridique de la commune consulté a répondu dans une note distribuée aux élus, que la commune en acceptant les travaux supplémentaires et après avoir signés les avenants correspondants, a accepté la nécessité de ces travaux supplémentaires qui s'avéraient indispensables. Engager un contentieux tant à l'encontre du maître d'œuvre que du bureau d'études techniques paraît juridiquement mal fondé.

- **Sécurité aux abords de l'école maternelle**

M. Denis Lallemand, Adjoint, présente au conseil municipal les devis pour la pose d'un grillage aux abords de l'école maternelle afin de sécuriser cet espace. 3 entreprises ont été sollicitées pour la pose de 100 m de grillage et 2 portillons. M. Denis Lallemand propose de retenir l'offre de l'entreprise ESPACS pour un montant de 10860 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

Considérant que le bâtiment de l'école maternelle doit être sécurisé, approuve le projet présenté pour la pose d'une clôture par l'entreprise ESPACS au coût de 10860 € TTC.

- M. Denis Lallemand informe l'assemblée que suite aux rafales de vent survenues dans la nuit du 13 au 14 novembre 2017, des plaques de couverture et toiture sur la façade nord se sont arrachées.

Lors d'une visite sur le site le 23/11/2017 en présence de la maîtrise d'œuvre et du contrôleur technique plusieurs problèmes ont été mis en évidence :

- tenue mécanique des couvertines : les équipes n'ont pas structuré le haut des pignons et n'ont pas utilisé les bonnes fixations.

- aucune isolation n'avait été posée en tête de pignon et en retour bien que prévu au CCTP.

Il a été demandé par soucis de contrôle des ouvrages réalisés :

1/ de déposer et reposer les couvertines conformément au détail technique

2/ de démonter et vérifier la pose en quinconce des équerres, le respect du dimensionnement des fixations.

3/ de prévoir le passage d'une caméra thermique sur l'ensemble du bâtiment afin de vérifier l'efficacité effective du travail.

#### **4. CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR RENOVATION SALLE DES FETES MARLY :**

Monsieur Boissy Georges, adjoint, présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la salle des fêtes Marly.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres et de la parution des mesures de publicité, 8 dossiers de candidatures ont été reçus dans les délais.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 5 octobre 2017, tous les bureaux d'études ont été reçus par la commission et après analyses des offres, c'est la proposition de l'agence JOMAIN Lydie Architecte qui a été classée la mieux disante avec un chiffrage total des missions à 42000 € HT pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 400 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la salle des fêtes Marly à Mme Lydie JOMAIN Architecte Girodet Concept 26500 Bourg les Valence pour un montant de 42 000 € HT soit 50 400 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement avec Mme Lydie JOMAIN Architecte.

## **5. RYTHMES SCOLAIRES 2018-2019 :**

Mme Agnès DE LA CRUZ informe le Conseil Municipal d'une nouvelle possibilité d'aménagement des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019.

Elle présente le travail effectué par la commission : enquête auprès des parents d'élèves, rencontres avec les enseignants et la MJC.

Le changement nécessite l'accord identique des 2 conseils d'école et celui du conseil municipal. Elle invite le conseil municipal à se prononcer soit pour le maintien à 4.5 jours, soit pour un retour à 4 jours et sur les horaires à appliquer dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

- se PRONONCE pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles de la commune à la rentrée 2018-2019.

- se PRONONCE pour les horaires suivants : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30.

## **6. DIVERS :**

- Communication à l'ensemble du conseil municipal d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre le municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis.

- **Dossier intercommunalité** :

M. Alain Valla et Mme Catherine Bonhumeau conseillers communautaires exposent à l'assemblée l'idée d'une modification du périmètre des intercommunalités afin de rejoindre la communauté de communes Rhône-Crussol. Une rencontre avec des élus de La Voulte-sur-Rhône a été organisée afin de débattre sur ce projet. Depuis son intégration, la commune est oubliée, ignorée et au final laissée pour compte. 3 exemples sont évoqués :

- Assainissement : depuis que notre commune n'a plus cette compétence elle a sollicité l'Agglomération pour l'assainissement du Quartier l'Ile Blaud comprenant la zone artisanale, la piscine, le stade, les cours de tennis, le gymnase, le camping Les Voiliers et de l'habitat.

Projet chaque fois repoussé et à ce jour non programmé.

Dans l'Agglomération 3 communes sont équipées de piscine. Dès son adhésion en 2017, la piscine de Vernoux était prise en compte avec un projet de rénovation estimé entre 2 et 3 millions d'euros. La ville de Privas poursuit son projet de centre aquatique, une négociation est en cours avec la CAPCA afin d'assurer la gestion et le financement de cet équipement. La piscine de Beauchastel quant à elle est dans l'attente d'une proposition, d'un projet....

La création d'une crèche privée sur la commune n'a pas été validée par l'Agglomération qui envisage pourtant une création sur le territoire bas-eyrieux, projet estimé à 0.5 millions d'euros.

M. Erik Vanneau, adjoint, explique que les difficultés sont dues au fait que la commune est entrée dans l'Agglomération en commune isolée (après la dissolution de la CC Confluence).

M. Frédéric Mezzapelle évoque la possibilité de modifications de périmètres des intercos en 2018 qui ne sont pas à ce jour connues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Mandate M. le Maire pour solliciter l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes de Rhône Crussol et afin d'en étudier les modalités.

La séance est levée à 21h15.